



Appel à partenariat

Nature en ville et Santé

Vous êtes une collectivité de **plus de 3 500 habitants**

Face au défi du changement climatique, vous souhaitez engager une réflexion transversale sur la **végétalisation de l'espace public** intégrant la **santé** et le **bien-être** des citoyens

Le Cerema Centre-Est propose de vous accompagner sous forme d'un **partenariat innovant**

Les 3 piliers de l'accompagnement

Résultats attendus

- Identification et caractérisation des **secteurs à végétaliser en priorité**, notamment en faveur des populations vulnérables
- Pistes de réflexion pour des choix **d'aménagements favorables à la santé**
- Conseils pour l'élaboration et la mise en œuvre de la **stratégie de la collectivité**



Sensibilisation

Acculturation aux enjeux environnement santé

- Atelier d'intelligence collective autour de cas pratiques
- Focus sur les enjeux liés à la nature en ville et aux solutions d'adaptation fondées sur la nature

Diagnostic

Réalisation d'un diagnostic ciblé

- Indice de canopée
- Analyse croisée des enjeux environnementaux
- Répartition spatiale des habitants et des établissements recevant du public vulnérables
- Prise en compte des contraintes techniques

Stratégie

Aide à la réflexion

- Vers la définition d'une stratégie de végétalisation avec une approche d'urbanisme favorable à la santé
- Liens avec les documents de planification
- Identification de sources de financement pour les études et les travaux



Appel à partenariat ouvert aux collectivités **de plus de 3 500 habitants** des régions Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté.

Le candidat doit remplir le formulaire [disponible ici](#)

Pièce à joindre : Courrier d'intention signé par le-la chef-fe de l'exécutif

Modalité du partenariat

- **Prise en charge par le Cerema : 30 %** du coût total
- **Budget à prévoir par la collectivité : 70 %**
- Partenariat contractualisé en **quasi-régie** (article L. 2511-1 du code de la commande publique)

La méthode et le budget seront à affiner avec la collectivité lors d'une phase d'échanges préalables au lancement du partenariat



Engagement du lauréat

- Adhérer au Cerema. Nous vous remercions de prendre connaissance des **conditions d'adhésion** nécessaires au partenariat [disponible ici](#)
- Identifier un **binôme élu-e / référent-e technique** impliqué durant toute la durée du partenariat
- Mobiliser les services concernés pour participer **aux temps d'échanges et de réflexions**
- Fournir au Cerema les **documents et informations nécessaires**
- Autoriser le Cerema à communiquer dans le cadre de **partage d'expériences**

Calendrier



Date limite de candidature :
30 octobre 2026

Jury d'évaluation
et sélection des lauréats :
1^{er} Décembre 2026

Démarrage du partenariat :
Au premier trimestre 2027

Contact : e.dtt.dterce.cerema@cerema.fr